

Règlement du Challenge National Jeunesse F7

Préambule

La Fédération Française de Football à 7 organise une épreuve appelé CHALLENGE NATIONAL JEUNESSE F7.

Droit de propriété et d'exploitation de la FFF7

Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du code du sport, la Fédération Française de Football à 7 est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie, mobile, internet...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès de la Fédération Française de Football à 7.

Article 1:

Le Challenge National Jeunesse F7 est ouvert à tous les joueurs et joueuses U13 pratiquant le Football à 7

ENGAGEMENTS

Article 2 :

Les équipes disputant un championnat de Comité Régional ou de Comité Départemental doivent participer au Challenge National Jeunesse F7.

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

Les équipes exclusivement féminines et les équipes mixtes sont autorisées.

L'engagement est gratuit.

Il doit être adressé au Comité Départemental dans les délais fixés par la Commission d'Organisation du Comité Départemental.

QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOUEUSES

Article 3 :

1-Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

Seuls les joueurs présentant une licence validée pourront participer aux rencontres.

Une vérification sera effectuée avant le début de la compétition.

2 -Les joueurs et joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club, même s'ils n'ont pas participé au tour précédent.

3 -Les U11 (joueurs/joueuses 2ème année) sont autorisés à participer à l'épreuve dans les conditions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux.

Une équipe ne peut compter plus de trois U11 régulièrement surclassés.

Le règlement du Football à 7 est intégralement appliqué, les remises en jeu se font uniquement à la main.

ORGANISATION DE LA COMPETITION

Article 4 :

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires sont examinés à la fin de chaque rencontre par :

- La Commission d'Organisation du district pour la phase départementale,
- la Commission d'Organisation de la Ligue pour la phase régionale,
- la Commission Centrale des Jeunes pour la phase finale.

Les décisions sont sans appel.

Article 5 :

La phase départementale se déroule sur plusieurs Centres et sur trois journées.

La dernière journée doit obligatoirement avoir lieu au moins huit jours avant la finale régionale.

Les équipes devront être présentes une demi-heure avant le coup d'envoi de la première rencontre et munies de deux jeux de maillots de couleurs différentes et d'une pharmacie.

Lors de la finale départementale :

Les équipes seront opposées selon la formule de compétition dite « échiquier ».

Une seule équipe par club sera qualifiée pour la phase Régionale.

Article 6 :

La finale Régionale est organisée par le Comité Régional à une date et en un lieu fixés par lui.

Elle doit réunir les 16 équipes qualifiées à l'issue de la phase départementale.

Elle doit obligatoirement se dérouler deux week-ends au moins avant la date de la Finale Nationale.

L'équipe vainqueur par Comité Régional participe à la phase finale.

Article 7 :

La finale nationale groupant les vainqueurs de chaque compétition régionale et le cas échéant les représentants des ligues d'Outre-Mer, se déroule sur deux jours en un lieu fixé par la Commission d'Organisation.

L'organisation de cette phase finale fait l'objet d'un règlement particulier.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation.

LES LOIS DU CHALLENGE NATIONAL JEUNESSE F7

Pour les tours préliminaires

1 - Les équipes sont réparties en poules sur des sites géographiques

2 - Le Classement se fera par points de la façon suivante :

- match gagné : 4 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point
- Carton Blanc : - 1 point

3 - Les rencontres gagnées ou perdues par pénalité ou fraude donneront un score forfaitaire de 3 à 0 au goal-average.

4 - Un club déclarant forfait pour la dernière rencontre de poule sera considéré comme n'ayant pas participé à la compétition; et ses résultats obtenus contre les autres équipes seront annulés.

5 - Les deux Clubs ayant le plus grand nombre de points dans chaque poule, seront qualifiés pour le 2ème tour.

6 - En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, le classement sera déterminé par le nombre de points obtenus entre eux dans les matches qui les ont opposés, étant admis qu'un match perdu par forfait ou pénalité pour ces mêmes matches classera l'équipe en cause, immédiatement après l'autre ou les autres équipes ex-æquo avec elle.

7- En cas d'égalité aux points, les clubs seront départagés par la différence de buts obtenus dans les rencontres directes.

8 - En cas de nouvelle égalité, les clubs seront départagés par le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres directes.

9 - En cas de nouvelle égalité les clubs seront départagés par la différence des buts marqués et des buts concédés par chacun d'eux en tenant compte de tous les matches de la poule (goal-average général).

10 - En cas de nouvelle égalité, le club ayant marqué le plus de buts (meilleure attaque) dans les matches de la poule sera déclaré vainqueur.

11 - En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent par l'épreuve des « Shoot Out ».

12 - Durée des rencontres est de 40 minutes, divisée en deux périodes de 20 minutes. Entre les deux périodes une pause de 10 minutes est observée.